

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 juillet 2025, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session extraordinaire à la Mairie du Breuil, sous la Présidence du Maire Gilles SABATIER.

Date de convocation : 27 juin 2025

Secrétaire de séance : Christelle RONDEL

Rapporteur : Gilles SABATIER

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 9

Absents ayant donné pouvoir : 2

Votants : 11

Présents : Gilles SABATIER – Hélène SERVAYRE – David COMPTOUR – Maria de SOUSA ANTUNES – Christelle RONDEL – Christophe MARTEL – Pierre BEAUVERT – Nicole ESBELIN – Pierre SOURDILLE

Présidente de séance : M. Gilles SABATIER, Maire

Absents excusés : Audrey CHABRIER procuration Hélène SERVAYRE

Patrick HERENT procuration Maria DE SOUSA ANTUNES

Bernard EMIREN

Évelyne DESICY

Absents : Alexandre LEFEVRE – Manon CHABOT

Nombre votants : 11

Secrétaire de séance : Christelle RONDEL

Ouverture de la séance à 19h12

Approbation du PV du 04/06/2025 : Pour : 10 Abstention : 1

Avant de rappeler l'ordre du jour, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à ajouter une délibération concernant la désaffectation et déclassement d'un bien communal

Vote pour : 11

Ordre du jour :

1. Délibération modificative vente d'immeuble
2. Délibération de désaffectation et déclassement d'un bien communal
3. Questions diverses

1) – Délibération modificative vente d'immeuble

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande des acquéreurs qui envisagent de se substituer une personne morale pour faire l'acquisition du bâtiment et demandent au conseil de bien vouloir autoriser l'insertion d'une clause de faculté de substitution dans le compromis.

A titre d'information la clause de substitution sera jointe à la présente délibération

D'autre part le conseil municipal est appelé à valider la clause suspensive d'emprunt et l'absence de dépôt de garantie.

Le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à introduire d'une part, la clause de substitution, la clause suspensive d'emprunt et l'absence de dépôt de garantie dans la nouvelle délibération qui annule et remplace celle portant le n° 014-2025 du 04/06/2025.

et d'autre part de l'autoriser ou autoriser la 1ère adjointe à signer le compromis de vente.

VOTE : Pour : 10 Contre : 1

2) – Délibération de désaffectation et déclassement d'un bien communal

Une Délibération de désaffectation et de déclassement a dû ou aurait dû être prise lorsque le bien a cessé d'être affecté à l'usage ou intérêt du public (école puis mairie).

Actuellement, un des locaux est utilisé à usage de stockage de matériel d'une association et le second sans affectation particulière.

La désaffectation génère simplement un changement d'affectation. et le déclassement une intégration dans le patrimoine privé de la commune.

En 1997, les locaux de la Mairie situés 27 route d'Issoire ont été transférés dans les locaux de l'ancienne gare SNCF située 2 Place de la Gare, acquise et aménagée en Mairie par nos prédécesseurs. Une partie des locaux a ensuite été utilisée à usage de cantine scolaire jusqu'à son intégration dans le groupe scolaire situé 2 rue de Mons. Ce bâtiment a donc perdu son affectation à l'usage direct du public, ni même d'affectation à un service public

Le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à la désaffectation des locaux de l'ancienne Mairie située 27 Route d'Issoire (cadastré AC 27) et d'en prononcer son déclassement

VOTE : Pour :10 Contre :1

3) - Questions et informations diverses

Présentation par David COMPTOUR des festivités du 13 juillet et 14 juillet.

La séance est levée à 19h30

Le Maire
Gilles SABATIER



La secrétaire
Christelle RONDEL

